

COMITE REGIONAL CORSE

PV de la réunion du CDR du 21 Décembre 2019

Début de séance : 9h29

Présents :

Jo Vrijens, Francois Zaragoza, Jean Escales, Hervé Alfonsi, Christian Tomi, Daniel Buron, Jean-Pierre Vignocchi, Arnaud Zaragoza, Chantal Margouet, Aurore Vrijens, Marjorie Dupré-Poiget, Sabine Guiraud, Véronique Escales, Christian Aragon, Pascal Esplat-Valli, Bruno Grandjean.

Absents excusés :

Patrick Poggi, Olaf Weiss, Alain Désogère, Chantal Steiner

Absente non excusée :

Michèle Richard-Lentali

Point sur les SCA :

Suite à une contrainte d'agenda de Pascal Esplat, il a été décidé de modifier l'ordre du jour et de commencer par le représentant des SCA.

Pascal souhaiterait que l'on mette en place pour la saison à venir un certain nombre d'actions :

- Instances de contrôle : il faudrait disposer d'un listing complet des documents de contrôle à présenter signé par les autorités pour que tout le monde ait la même lecture.
Intervention de Jo Vrijens : Lors de la réunion avec les instances de contrôle et avec la préfète du mois de décembre, il a été décidé d'un groupe de travail bientôt mis en place pour coordonner ses contrôles. La Région sera impliquée.
- Fonds pour les SCA : il faudrait réussir à dégager des fonds pour les SCA. Serait-il possible d'avoir des ristournes sur les cartes de niveaux ? *Intervention de Jo Vrijens* : dans le prix de la carte, il y a déjà des ristournes qui vont à la Région et aux CODEP, et donc aux SCA et aux clubs. Il va être compliqué de faire plus en l'état actuel des choses. De plus, les SCA récupèrent à ce jour plus de ristournes que les clubs car, pour les SCA qui jouent le jeu, il y a des classifications (SCA VIP, ...) permettant d'avoir des fournitures gratuites. Jo veut bien remonter le point au national mais la question va se poser sur pourquoi les SCA auraient une ristourne plus importante et pas les clubs.
Réponse de Pascal : On pourrait éventuellement demander d'augmentation les cotisations régionales des SCA. Jo propose de faire un sondage auprès de nos SCA

- Cantonnements de pêche : Pascal reçoit beaucoup de questions sur le sujet et souhaite apporter une réponse officielle de ce qui est faisable. *Intervention de Jo Vrijens* : Jo a écrit un courrier à la Préfète pour demander la suppression des cantonnements de pêche. Ce courrier est arrivé à la DDTM de Bastia. Pas de courrier de retour officiel de la DDTM à ce jour. Ce point a été évoqué avec le directeur de cabinet de la Préfète qui a confirmé qu'une réponse serait apportée. En parallèle, Jo a rdv avec le Préfet Maritime pour tout ce qui est Façade et Protection des Côtes.

Jo Vrijens a réussi au niveau national à obtenir le vote du CDN pour monter la représentativité des SCA à 20%. Mais pour modifier cela, il faut modifier les statuts donc convoquer une AGE, ce qui surement pas fait avant la prochaine olympiade.

Pour les SCA (et aussi pour les clubs), la FFESSM a mis en place un kit gratuit de communication du nouveau logo. Les SCA ont signé une charte comme quoi elles s'engagent à afficher les couleurs de la FFESSM. A ce jour, un certain nombre de SCA chez nous ne jouent pas le jeu malgré la gratuité des kits, ce qui représente un risque de radiation conformément à la charte signé. Le CDR sera vigilant à la mise en place de cette communication.

Bilan du Président :

Bilan 2019 et informations générales :

- Situation Financière : La situation de la Région est plutôt bonne. On a actuellement 45 K€ en banque.
- Soucis informatiques : Jo Vrijens revient sur l'historique du changement de site web. Il y a eu beaucoup de retard et de douleurs dans la mise en œuvre du nouveau site. Mais aujourd'hui pour les clubs et SCA, il fonctionne. Il sera bientôt possible d'avoir l'historique des brevets délivrés, ainsi que l'accès aux organes déconcentrés et aux commissions.
- Affaire Thierry Palomba : Pour rappel sur cette affaire, Thierry Palomba avait un s'était fait embaucher dans le centre de Explorasub en tant que BEES2 alors qu'il n'était que BEES1. Le Comité s'est porté partie civile pour usage de faux (utilisation de tampon non conforme au niveau réel et validation de séances pédagogiques auprès de stagiaires MF1). L'an dernier, Thierry Palomba a été condamné au pénal. Sur la partie civile, la Région demande une indemnité de 1500 €. Le jugement en appel a eu lieu le 4 décembre et sera mis en délibéré le 5 février.
Jo Vrijens remercie Michèle Richard – Lentali d'avoir défendue ce dossier au tribunal.
- Réunions :
 - o En mars 2019 : réunion avec les établissements étatiques à Corte. Il y a eu beaucoup de participants coté établissements de contrôle avec des retours très positifs.
 - o En septembre 2019 : réunion avec le Directeur de Cabinet de la Préfète avec Jo Vrijens et Jean-Pierre Vignocchi sur les problématiques de contrôle rencontrées. Le Directeur de Cabinet a reconnu que l'activité plongée était

- plutôt « bonne élève ». Il a organisé une réunion le 2 décembre avec la Préfète, les représentants des organismes de contrôle et les Présidents des grandes fédérations de sport pleine nature autour de la problématique du contrôle. Un groupe de travail va être mis en place pour avancer sur les manques de coordination entre les différents organismes auquel la Région sera associé.
- En parallèle, participation de Daniel Buron et Hervé Alfonsi pour représenter la Région à de nombreuses réunions sur les Façades, l'environnement ...
- Jo Vrijens a terminé le bilan 2019 en félicitant Sabine Guiraud qui vient de finir sa formation de Patronne de canot à la SNSM

Prévisionnel 2020 :

- Salon de la plongée : Daniel Buron sera le représentant de la Région sur le stand de la FFESSM en janvier 2020
- La DRJSCS : elle s'arrête en juillet 2020. Le pôle formation bascule auprès de l'Education Nationale. Jacqueline Mercury devient Directrice Adjointe de la Directe.
- Création de l'Agence Nationale du Sport : les subventions seront gérées par l'ANS en 2020, le CNDS disparaît. L'ANS va reprendre le budget attribué en 2019 avec une légère baisse. La subvention sera affectée à la FFESSM qui la répartira. La FFESSM demande aux Régions la création d'une commission qui va décider de l'affectation des budgets régionaux sur tel ou tel dossier. Il y a une spécificité pour la Corse qui va passer outre avec maintien du CNDS pour 2020.
- AG Régionale 2019 : elle se déroulera le 26 janvier à Corte avec la présence de Jean-Louis Blanchard. Jo Vrijens a invité également Jacqueline Mercury.
- AG Régionale 2020 : le Ministère a supprimé la dérogation de toutes les fédérations de faire leur AG électorale après la fin de l'olympiade (31 décembre). L'AG électorale nationale aura lieu les 14 et 15 décembre. La Région doit donc faire son AG électorale avant. Elle aura lieu le 22 novembre à Corte. Il y aura sûrement un CDR le 7 novembre (à confirmer).
- Modification de l'année comptable : comme précisé ci-dessus, les nouvelles dates ont une modification sur l'année comptable. La Région se cale sur la préconisation nationale qui arrête l'année au 15 septembre 2020. Donc il y aura des impacts pour 2020 qui sera un exercice sur 8 mois et demi. Pour 2021, l'année comptable sera bien sur une année. Pour 2020, il y aura donc un impact financier.

Retour du CDN de novembre :

- Actuellement le N1 est à 14 ans avec dérogation à 12 ans, PE40 et N2 à 16 ans et N3 à 18 ans avec autonomie aussi du N2. Cela fait des grands moments de « vide » entre certains niveaux. D'autant que les dérogations du N1 sont de plus en plus nombreuses (de par les prérogatives du plongeur d'or permettant d'accéder avec ce niveau à 20m dès 12 ans). Jo Vrijens a demandé que soient étudiées les modifications suivantes : passer le N1 à 12 ans, le PE 40 à 14 ans, le N2 à 16 ans avec autonomie à 20m (même

si cela engendre une modification du code du sport). Le CDN a fait une demande d'expertise à la Commission Médicale. L'avis est plutôt favorable pour le moment. Le CDN tranchera la question en février avec l'avis de la Commission Médicale pour une application ou non en 2020 (à l'exception de l'autonomie à 16 ans qui demandera automatiquement une modification du Code du Sport)

- Cette année, il y a eu beaucoup d'annulations de dernière minute dans les centres (groupes ou individuels), qui représentent un manque à gagner. Il a été lancé une étude sur la possibilité de mettre en place une assurance « annulation » (hors assurance complémentaire existante). Le cabinet LAFONT a sorti un produit pour 8€ par plongeur licencié. Ce produit couvre la personne sur 3 semaines maximum : il comprend l'annulation de voyage et les pertes de bagages aux mêmes conditions que les licences TOP. Le plongeur peut y souscrire directement depuis son espace personnel LAFONT et à terme ce service pourra être revendu par les SCA

Réunions et stages 2020 :

- Réunion le 20 mars avec le Préfet Maritime à Toulon.
- Stages 2020 : Un BPJEPS sera organisé en Corse, par le CREPS d'Antibes en collaboration avec le CSJS, le centre Maeva, et le Comité Corse. Ce stage a été organisé initialement sans l'aide de la Région, ce qui est dommageable, car la communication est moins importante et par ailleurs d'autres initiatives ont été prises par la Région avec le CREPS Montpellier. Jo Vrijens a pris le point avec le CSJC et le CREPS d'Antibes pour que la région soit associée et intervienne dans le cadre de la formation.
- Recyclage : il sera organisé en 2020 un stage de recyclage BEES1/BEES2 pour les moniteurs qui ont eu leur diplôme avant le 1^{er} janvier 2000. Ce stage aura surement lieu les 28, 29 et 30 octobre à Ajaccio.

Rapport du Secrétariat :

Bilan quantitatif :

- Point sur les structures : 35 clubs en 2019 (vs 35 en 2018) et 42 SCA (vs 45 en 2018)
- Licences adultes 2168 (vs 2288 en 2018), licences jeunes 439 (vs 461 en 2018), licences enfants 238 (vs 212 en 2018). Au total sur 2019 : 2845 (vs 2861 en 2018). Globalement légère baisse des licences au global malgré une légère hausse des licences enfants. Le nouveau site web et les difficultés de saisie des licences pendant les mois de juillet et août ont surement eu un impact négatif, car en juin on était en avance par rapport à l'an dernier.
- Les brevets : décroissance des brevets au niveau de la technique avec 2451 brevets à fin novembre (vs 2624 en 2018), décroissance des brevets au niveau de la bio avec 20 brevets (vs 32 brevets en 2018), décroissance des brevets apnée avec 15 brevets (vs 19 en 2018). Là-aussi on peut penser à un impact lié au nouveau site web.

Bilan sur le site internet:

- Après 3 ans d'existence, le site web continue d'augmenter significativement le nombre de sessions et d'utilisateurs connectés. Les statistiques de connexion ont été présentées : nombre de sessions, nombre d'utilisateurs, nombre de clics sur les bannières partenaires, ... Les évolutions proposées pour une meilleure visibilité du site comme la carte des sites de plongées, l'optimisation de l'arborescence du site et particulièrement de la CTR, la communication descendante vers les structures et la refonte des sites de la médicale, de l'apnée et de la juridique ont été mis en place en juillet 2019.

Rapport de la Trésorerie :

Budget des commissions :

Subvention des commissions à date : certaines commissions n'ont pas du tout utilisé leur budget. La question est de savoir pourquoi : manque d'activité ? Autre raison ? Aucun dépassement sur 2019. Sur un budget global de 14500 €, 11034.28 € ont été versés pour le moment.

En synthèse, l'année a été très positive. A noter que pour 2020, le budget court sur 8 mois et demi jusqu'au 15 septembre 2020.

Commissions	Montant alloué 2019	Montant demandé 2020	Décisions
Apnée	2000 €	2000 €	Montant attribué : 1500 €
Archéologie	3500 €	4000 €	Montant attribué : 3000 €
Biologie	1500 €	1136 €	Montant attribué : 1150 €
Technique	6000 €	4000 €	Montant attribué : 4000 €
Médicale	1000 €	1200 €	Montant attribué : 1000 €
Juridique	500 €	0 €	Montant attribué : 0 €
Total	14 500 €	12 336 €	Montant attribué : 10 650 €

Quelques précisions sur les comptes rattachés des commissions : les commissions peuvent disposer d'un carnet de chèques. Par ailleurs il a été rappelé les bonnes pratiques de l'utilisation des fichiers de budgets et prévisionnels ainsi que la politique de remboursement des frais.

Budget général :

- Bilan au 15/12/2018 : Le Comité a un solde en banque de 45 K€ à ce jour. Reste à régler des factures de la FFESSM sur les cartes et licences du mois de décembre (environ 3000 €), l'encaissement des cartes et licences de décembre, le reste en banque des commissions et le cout du CDR. On devrait finir l'année avec un solde de 47 K€
- Prévisionnel 2020 : Il y a un gros impact lié à l'année comptable du 1^{er} janvier au 15 septembre 2020. Il y aura 2 éléments clés : augmentation des dépenses et diminution des recettes :

- Le CDR actuel s'était engagé à clôturer la dette de la FFESSM sur l'olympiade. L'année étant écourté et pour permettre à la prochaine équipe de ne pas avoir à supporter la dette, il y aura une accélération du remboursement : donc 6 x1500, soit 9000 de dépenses en plus
- Impact également lié au règlement des cotisations nationales non encaissées : (32 x 60, soit 1920 € de recette en moins) ainsi que les cotisations régionales non encaissées (76 x 50 soit 3800 € de recette en moins). Les ristourne des licences CODEP seront versées sur 12 mois mais nous aurons les fonds sur 8 mois uniquement (soit 9000 – 6200, 2800 recettes en moins)
- Soit un total un différentiel de 17520 € qui va se retrouver sur un prévisionnel à perte de 13225,40 €. Donc un prévisionnel du solde au compte au 15 septembre 2020 de 32000 € environ.

Suite à une demande du Président Jo Vrijens auprès du Trésorier Général de la FFESSM, ce dernier déclare de n'avoir aucune objection contre un bilan à perte sous condition que les réserves financières de la région permettent d'absorber ce prévisionnel à perte.

Vote du CDR pour l'approbation du prévisionnel (général et commissions) 2020 : approuvé à l'unanimité

Rapport des commissions :

Les rapports des commissions ont été faits sur les bilans qualitatifs et quantitatifs, et les commissions ont présenté leur prévisionnel.

Points spécifiques concernant la CTR : concernant les défraiements des instructeurs, les obligations et conditions de prise en charges sont consignés dans le règlement intérieur du collège. Si la CTR ne prend pas en charge les frais (cas des instructeurs ayant obligation de se déplacer dans une micro région pour maintenir son statut en activité, cas des instructeurs stagiaires et des participations aux séminaires et réunions), c'est le centre d'examen qui prend en charge).

La CTR a également évoqué des points soumis à validation du CDR :

- La CTR est exclue de la gestion financière des stages et examens qu'elle organise et dont elle a la responsabilité. Pourtant la CTR doit financer les dépenses des instructeurs qui y participent. Il a été convenu de prévoir un montant additionnel pour chaque candidat de 30€ qui sera retourné à la CTR. Ce montant couvrira l'émission de la carte (12€) et participation aux frais des instructeurs (18€).

Vote du CDR pour la mise en place de ce montant additionnel : approuvé à l'unanimité

- Le terme « structure » employé actuellement dans le document d'agrément peut prêter à confusion. Ce point a été discuté en collège des instructeurs. La proposition est de modifier le texte en : le terme de « structure » employé dans ce document désigne l'une des entités suivantes : une association affiliée à la FFESSM, une SCA de la

FFESSM. Une structure s'identifie notamment par son numéro d'affiliation à la FFESSM.

Vote du CDR pour modification du texte : approuvé à l'unanimité

- Collège des instructeurs : 1 candidature au poste d'IR a été examinée, il s'agit de celle de Stéphane Gombault.

Vote du CDR pour la candidature de Stéphane Gombault : approuvé à l'unanimité

Points spécifiques concernant l'Apnée : Patrick Poggi démissionne de son poste de président de la commission Apnée. Ce sera son adjointe, Chantal Steiner, qui assurera la présidence jusqu'aux prochaines élections.

Points spécifiques concernant la Juridique : il n'y a pas eu d'actions particulières mais il y a un véritable intérêt à maintenir la commission, qui apporte un soutien juridique important quand c'est nécessaire, l'affaire Palomba en est un exemple.

Points spécifiques concernant la Médicale :

- Concernant les actions de la Médicale prévues autour de la formation des médecins, Bruno Grandjean l'a toujours en projet, la société savante MédHypSub doit finaliser ses recommandations en début d'année ce qui permettrait d'enchaîner les actions sur le 2^{ème} trimestre ou dans le pire des cas sur l'exercice 2021 au 4^{ème} trimestre de l'année calendaire.
- Concernant la pratique de la plongée en Corse, il y a eu cette année 25 accidents pris en charge sur environ 250000 plongées. La gravité de ces accidents n'a plus rien à voir avec ce que l'on a constaté par le passé. A noter que les accidentés arrivent de manière plus précoce, ce qui complique le diagnostic médical (car plus de diagnostics différentiels à faire) mais qui va dans le bon sens des choses aux vues des évolutions de la pratique (plus de pratiquants, moins de préparation physique, ...).

Demande et remarques de Jo Vrijens :

- est-il possible via la commission Médicale de transmettre à l'ensemble des médecins du 2B et du 2A des exemples de CACI, ou autre document utile aux médecins lors des visites de plongeurs ? Réponse de Bruno : c'est compliqué de faire ça comme ça. Mais cela fait partie de l'action qu'il souhaite mettre en place cette année .
- Autre point à relever : la médecine du travail parle encore parfois des certificats hyperbares alors que le décret a été abrogé. N'y a-t-il pas moyen de faire a minima une information. Réponse de Bruno : à partir du moment où un plongeur, salarié, Brevet d'Etat, vient voir le médecin du travail, celui-ci est en droit de lui demander une visite auprès d'un expert. On ne peut pas empêcher cela.

- Aujourd'hui on est sur Sport Santé, la FFESSM a monté son dossier : le sport a des effets bénéfiques sur certaines maladies. Ce qui permet à certains sports d'être proposés en « prescriptions médicales ».

Fin de séance : 16h37

La Secrétaire Générale
Chantal MARGOUE



Le Président
Jo VRIJENS

